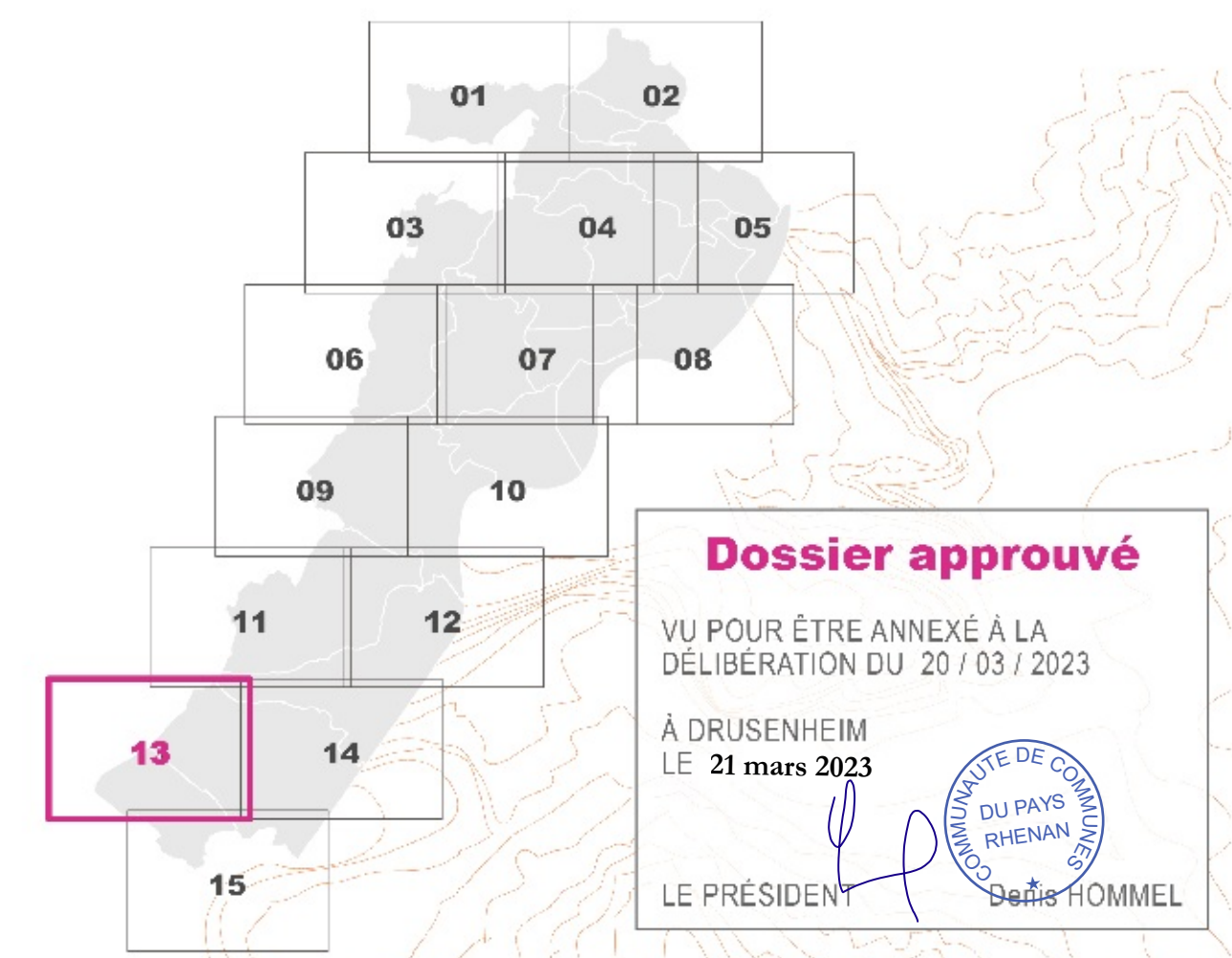


**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**



PLAN DES SUP N° 13
Gamsheim, Kilstett et Offendorf
Echelle : 1 / 5 000



LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- ++++ limite communale

CONSERVATION DU PATRIMOINE

● **Naturel**

- **Forêt**

▨ forêt de protection - A7

● **Eau**

⊕ point de captage d'eau potable - AS1

▨ protection des eaux potables, périmètre de protection rapproché - AS1

▨ protection des eaux potables, périmètre de protection éloigné - AS1

+++++ canalisation publique d'eau potable - A5

- **Réserve naturelle**

▨ réserve naturelle - AC3

● **Culturel**

- **Monument historique**

▨ périmètre de protection des monuments historiques, des sites classés et inscrits - AC1

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

● **Energie**

- **Electricité - gaz**

▨ périmètre de servitude autour d'une ligne d'électricité - I4

▨ périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz - I3

- **Hydrocarbure**

▨ construction et exploitation de pipe-line - I1

● **Communication**

- **Cours d'eau**

▨ zone de protection contre les inondations du Rhin - PM1bis
- servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation de matériaux à moins de 11,70 mètres de la limite des rivières domaniales et des canaux - EL3

- **Voie ferrée et aérotrain**

▨ servitude relative au chemin de fer - T1

▨ servitudes relatives aux interdictions d'accès devant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération - EL11

- **Télécommunication**

▨ zone spéciale de dégagement - PT2

▨ servitude attachée aux réseaux de télécommunication - PT3

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

▨ servitude relative aux installations classées pour l'environnement - PM2

▨ zonage réglementaire des PPRT - PM3

▨ zone d'interdiction stricte "R"

▨ zone d'interdiction "r"

▨ zone d'autorisation sous conditions "B"

▨ zone d'autorisation sous conditions "b"

▨ zone grise "G" (emprise des sites seveso seul haut à l'origine du risque)

▨ zone de recommandation "v"

▨ secteur potentiel d'expropriation

PPRI de la Zorn et du Landgraben - PM1

▨ zone à préserver

▨ zone constructible sous conditions

▨ zone arrière digue

▨ zone sécurisée arrière digue

PPRI de la Moder et PPRI de Gamsheim-Kilstett - PM1

▨ zone rouge foncé

▨ zone rouge clair

▨ zone orange

▨ zone bleu foncé

▨ zone bleu clair

▨ sous-épaveur bleu très clair

▨ zone de sécurité

▨ zone d'intérêt stratégique

Plan établi sur la base des couches d'information géographique transmises par les services de l'Etat compétents.

Fond de plan : cadastre 2021

